

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE  
ARRONDISSEMENT ST JEAN DE MAURIENNE  
COMMUNE DE VALLOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU JEUDI 27 NOVEMBRE 2025**

**DELIBERATION N° 25-11-144**

**Budget annexe eau et assainissement - Décision modificative budgétaire**

**N°3**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAX, Maire.

Date de convocation : 17 novembre 2025

Date d'affichage : 17 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 8

ROUGEAX Jean-Pierre - MAGNIN Carine - RAMBAUD Marie-Pierre - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel - ROCHARD Sophie

Représentés : 4

RETORNAZ Dominique (donne procuration à RETORNAZ Lénaïck) - RIVAS Natacha (donne procuration à MAGNIN Carine) - RETORNAZ André (donne procuration à ROUGEAX Jean-Pierre) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre)

Absents : 3

GRANGE Guy - CLAPPIER Pascal - GIRAUD Nicolas

Secrétaire de séance :

MAGNIN Carine

Rapporteur :

Jean-Pierre Rougeaux, Maire

Délibération n°25-11-144 - Page 1 sur 3



Je vous présente la décision budgétaire modificative n°3 sur le budget annexe eau et assainissement, qui consiste en des ouvertures de crédits afin de réaliser des écritures d'ordre budgétaire liées à des intégrations de frais d'étude.

Cette décision modificative se présente comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21351 : Bâtiments d'exploitation	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2031 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>50 000,00 €</b>		<b>50 000,00 €</b>

Cette décision modificative n°3 s'équilibre à :

➤ 50 000 € en section d'investissement.

Ce qui modifie l'équilibre du budget annexe eau et assainissement 2025, comme suit :

➤ 1 144 894,47 € en section d'investissement.





# VALLOIRE

GALIBIER

---

## MAIRIE

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le 01/12/2025

Berger Levrault

ID : 073-217303064-20251127-25\_11\_144-DE

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 24 novembre 2025, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, développement durable et communication du 24 novembre 2025,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver la décision modificative budgétaire n°3 sur le budget annexe eau et assainissement, telle que présentée ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture :

01/12/2025

Publication :

01/12/2025

Valloire, le

01/12/2025

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAX.

